



À vos Agendas

15 août 2018

Décalage des ramassages à partir du mercredi 15 Août (jour férié).
Pas de collecte le mercredi, les tournées sont décalées jusqu'au samedi.

Tri des Emballages : 2 raisons de s'y mettre !

Depuis le 1er juillet 2016 dans votre commune, vous pouvez déposer tous vos emballages sans exception dans le conteneur de tri : **emballages en métal, carton, briques alimentaires, mais aussi tous les emballages en plastique ainsi que les papiers** (Journaux Revues Magazines...). Les emballages en verre, eux, sont à **déposer dans le conteneur à verre** et non pas dans les bacs jaunes ni dans les ordures ménagères.

• Le tri : première barrière à la pollution

Une fois vos emballages triés, leur **recyclage permet de réutiliser leur matière afin de produire de nouveaux emballages ou objets**. Ainsi, le recyclage de 850 boîtes de conserve en acier permettra de fabriquer un lave-linge, et une bouteille en verre d'en fabriquer une nouvelle, et ce indéfiniment !

Ce système permet également de **limiter les pollutions de l'air, de l'eau ou des sols** dues à l'extraction des ressources naturelles nécessaires à la production de matière première, à leur transport et à la fabrication des produits finis.

Le recyclage favorise enfin d'importantes économies d'énergie : fabriquer un produit à partir d'aluminium recyclé permet par exemple d'**utiliser 95% d'énergie en moins** qu'en utilisant de la bauxite (la ressource naturelle de laquelle est issu l'aluminium).

• Trier permet de réaliser des économies

Vos emballages ont de la valeur ! Les emballages que vous triez sont collectés et apportés en centre de tri, où ils sont séparés par famille de matériaux (papier-carton, acier, aluminium, plastique...).

La revente de ces matériaux à des recycleurs permet ainsi d'apporter **des recettes** à la collectivité.

À contrario, une tonne d'emballages en verre traitée avec les ordures ménagères coûte aujourd'hui 214,50 € au SMIRTOM.

Aujourd'hui, plus de doute :

trier nos emballages est un geste simple qui bénéficie à tous !



CHEZ VOUS, TOUS LES EMBALLAGES SE TRIENT

Et côté chiffre ?

54 943 tonnes de déchets collectés en 2017

Le 30 juin présentation du rapport d'activités 2017 du SMIRTOM et consultable sur notre site : www.smirtom.fr

RAPPORT D'ACTIVITÉS



• Détail des déchets collectés sur 2017

TYPE DE DÉCHETS	Tonnages en tonnes	Tonnages en kg/hab.
Ordures Ménagères Résiduelles	19 455,51	253,10
Emballages Journaux Revues Magazines (JRM)	4 527,61	58,89
Verre	2 216,84	28,84
Déchets des déchèteries	16 560,97	215,44
Déchets verts	12 181,68	158,47
TOTAL	54 942,61 t	715 kg/hab

• Les grandes lignes de l'année 2017 :

Techniques : ● 54 943 tonnes de déchets collectés sur le syndicat ● 715 kg/habitant
● Une **augmentation** des tonnages de la Collecte Sélective des emballages et Journaux Revues Magazines ●

Finances : ● 11 243 452,36 € : coût global du service 2017 soit 204,50 € par habitant ● 3 337 839 € de recettes diverses et revente de matériaux.

Quelques chiffres 2017

Tous les ans, le SMIRTOM publie un rapport d'activités et son «4 pages» à destination de l'ensemble des personnes qui souhaitent en savoir plus sur son fonctionnement.

Ce document accessible à tous et téléchargeable sur notre site Internet permet de tout connaître sur les services délivrés par votre syndicat : sa composition, son fonctionnement, ses données techniques et financières ainsi que ses actions de communication.

La tendance :

Une augmentation des tonnages de la collecte sélective des emballages de 6.80 %, résultat du passage aux Extensions de Consignes de Tri en juillet 2016, simplifiant le geste de tri sur l'ensemble du territoire.

www.smirtom.fr (...)

Gros Plan !

Les emballages plastiques

Bouteilles, flacons, pots et barquettes, films, sacs et sachets en plastique, ... Une fois triés que deviennent-ils ?



Parole d'expert

Repreneur de nos emballages en plastique depuis le début de la mise en place du tri en 2000, Valorplast nous en dit plus sur leur recyclage.

Comment recycle-t-on les emballages plastiques de la maison ? (source Valorplast)

• La première étape du recyclage plastique, c'est mon tri

Pour le recyclage des emballages plastiques, **je suis le tout premier acteur**. Je fais le tri de mes déchets plastiques à la maison et les dépose dans le bac ou sac de tri sélectif.

• 2ème étape du recyclage de mes emballages plastiques : le centre de tri.

Une fois arrivés dans un **centre de tri**, le processus de recyclage continue. A partir de ce moment-là, les plastiques **sont triés par grande famille** comme par exemple : le polyéthylène téréphtalate (PET), le polyéthylène (PE), le polystyrène (PS), et le polypropylène (PP), etc ...

Une fois triés de la sorte, **mes emballages plastiques usagés sont aplatis pour former d'énormes cubes** que l'on appelle des balles de plastique. Compactés de la sorte, ils sont prêts à être conduits vers **une usine de régénération et de recyclage de plastique**.

• 3ème étape : la régénération de la matière plastique

C'est **au cœur de l'usine de régénération que la magie du recyclage commence** vraiment à opérer. Les plastiques aplatis contenus dans les balles sont d'abord nettoyés, broyés et ramollis. Suivant un procédé de transformation technique très précis, **les emballages plastiques deviennent alors des paillettes** de couleurs différentes.

Ces paillettes sont ensuite lavées puis chauffées à très forte température pour être **transformées en granulés** de plastique. Les granulés partent ensuite dans des usines de recyclage pour vivre une nouvelle vie.

À suivre (...)